



CHALLENGE AQUITAINE BETON 2019

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1- PRINCIPES DU DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le MEDOC BETON CHALLENGE 2019 est une compétition individuelle stableford qui se déroulera sur le parcours de l'Ardilouse sur 5 dates : Dimanche : 30 JUIN 2019, Mercredi 24 JUILLET / 7 AOUT / 21 AOUT et Dimanche 1 SEPTEMBRE 2019 FINALE.

1 / A l'issue de chaque tour une remise des Prix dotée par le Chateau l'Eden récompensera les vainqueurs en brut et en net par série. (Messieurs et Dames, les jeunes jouent dans la série correspondant à leur index de jeu et recevront un lot spécifique) Un prix surprise par tirage au sort offert par la Boulangerie Damien Lacanau sera également attribué.

2 / Parallèlement les 25 premiers en brut et en net (toutes séries fusionnées : (Messieurs /Dames) entreront dans un classement général -façon Fedex CUP-qui sera mis à jour au fur et à mesure des tours.

Le joueur ou la joueuses (condition : être majeur) ayant gagné le plus grand nombre de points (brut + net) sera déclaré vainqueur du CHALLENGE AQUITAINE BETON 2019, recevra la Coupe Aquitaine Beton et sera l'heureux gagnant d'un stage de golf d'une semaine organisé par UGolf et le Pro de notre Club à Marrakech .(valeur marchande 1500/2000€)

En outre le Donateur mettra en jeu un second lot de même teneur que celui du vainqueur du Challenge (stage de golf) qui sera attribué par « tirage au sort » a un joueur ou une joueuse (condition : être majeur) présents le jour de la finale et ayant participé à 3 tours minimum dont la finale.

Nota : les lots attribués sont conformes aux normes prévues dans les règles du statut du joueur amateur règle 3-2a et règle 3-3 note 3

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueurs et joueuses:

-Répondre aux exigences du statut amateur, être titulaire de la licence FFG et à jour du certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.

a/Membres du Golf de l'Ardilouse adhérents à l'ASGL : Acquitter un Droit de Jeu pour chaque épreuve de 12 € lors de l'inscription. (6 € pour les jeunes <17 ans) ou 50€ forfait pour les 5 dates. (jeunes : 25€)

b/Extérieurs : DDJ 15 € + Greenfee 50€ soit 65 € par épreuve ou Forfait 300€ pour les 5 dates.

c/Golfeurs Canaulais : Les membres des Golfs de la Méjanne et du Baganais (adhérents à l'ASGL) bénéficient d'un rabais de 20% sur le tarif « extérieurs » soit 52 € et forfait 5 dates 260 €

Condition : Le forfait s'achète lors de la première épreuve le 30 juin. Il n'est plus proposé après cette date

3- FORMULE DE JEU

Stableford Individuel

4 ATTRIBUTION DE POINTS et CLASSEMENT

Des points seront attribués aux 25 premiers, toutes séries confondues, en fonction du classement (place en brut + net) déterminé par le système informatique de la FFG après chaque épreuve. Si les joueurs sont ex aequo les points en cause seront partagés entre les joueurs.

Le tableau de concordance de points attribués en brut et en net est détaillé ci dessous:
ex : un joueur(se) 1er en brut marque 100 points + 6 points si il est 20e en net soit un total de 106 points.

PLACE	POINTS en BRUT	POINTS en NET
1	100	80
2	70	66
3	60	52
4	51	39
5	43	31
6	35	25
7	31	20
8	26	16
9	20	13
10	18	10
11	15	10
12	14	10
13	13	9

14	12	9
15	11	8
16	10	8
17	9	7
18	8	7
19	7	6
20	6	6
21	5	5
22	4	4
23	3	3
24	2	2
25	1	1

Classement à l'issue de chaque épreuve et Classement Final :

En cas d'égalité le Brut prime le net et le vainqueur est celui ou celle ayant marqué le plus de points cumulés en brut et si l'égalité demeure celui ou celle qui aura participé au plus grand nombre de tours.

5- DEROULEMENT DES EPREUVES

Toutes les épreuves se déroulent sur le parcours de L'ARDILOUSE
Inscriptions à l'accueil du Golf.

6. SERIES

3 Séries Dames : Série 1 Index >18 / Série 2 18 à 36 / Série 3 > 36

3 Séries Hommes : idem

Ces séries sont susceptibles d'être fusionnées lors de chaque tour si le nombre de participants (es) est insuffisant (Décision du Comité de l'Epreuve)

7.ACTUALISATION DES RESULTATS

Affichés au Golf de L'ARDILOUSE et consultables en permanence sur le site de l'ASGL:
asgolflacanau.org

8- SUPERVISION DE L'EPREUVE : seul interlocuteur en cas de demande de précisions sur le Règlement.

Le Superviseur de l'Epreuve est : Jean Paul Roumat

Comité de l'Epreuve :

Il est composé de tous les membres de la Commission Sportive :Jean Paul ROUMAT Président ,Ludovic JULIENNE:

4

Vice Président et Capitaine des Equipes Première et Mid Am, Anne THOUZET Capitaine des Equipes Seniors et Mid Am Dames, Patrick FRADIN Capitaine des Equipes Seniors Hommes

Fait à LACANAU le 4 Mai 2019 Jean Paul Roumat Président de la Commission Sportive